

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

15 SEPTEMBRE 2026

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion l'interpellation de M. Mugemangango à M. Desquesnes,
Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
sur l'augmentation des tarifs du réseau LeTEC**

par

Mme Hanus et M. Crampont

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion l'interpellation de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'augmentation des tarifs du réseau LeTEC

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'augmentation des tarifs du réseau LeTEC ;

- A. Considérant que les transports publics constituent un service essentiel pour les Wallonnes et les Wallons, en particulier pour les jeunes, les étudiants, les travailleurs, les pensionnés, les familles et les usagers qui ne disposent pas d'alternative à la voiture ;
- B. Considérant que l'administrateur général de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) a confirmé qu'une augmentation des tarifs des transports en commun en Wallonie était envisagée, en lien notamment avec l'objectif d'augmentation du taux de couverture du réseau ;
- C. Considérant que le Contrat de service public prévoit une hausse du taux de couverture de 10 à 14 %, dans un contexte d'économies imposées à l'OTW et de climat social tendu ;
- D. Considérant qu'une hausse des tarifs ferait peser une charge supplémentaire sur le portefeuille des usagers, alors même que le coût de la vie reste élevé ;
- E. Considérant qu'à l'heure où les pouvoirs publics affirment vouloir encourager le report modal, réduire la dépendance à la voiture et mener une politique climatique crédible, rendre le bus plus cher constitue un contresens social et climatique ;

F. Considérant que la quasi-gratuité des services du réseau LeTEC pour les 18-24 ans constitue un acquis social important, obtenu en 2022, ayant permis à près de 130 000 jeunes de bénéficier d'un abonnement à 1 euro par mois au lieu de 280 euros par an ;

G. Considérant qu'aucune garantie claire n'a été apportée quant au maintien de cette quasi-gratuité pour les 18-24 ans dans le cadre de la future grille tarifaire.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. de garantir le maintien de l'abonnement au réseau LeTEC à 1 euro par mois pour les usagers de 18 à 24 ans, les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) et les usagers de plus de 65 ans ;
- 2. de s'opposer à toute hausse des tarifs du réseau LeTEC qui fragiliserait les étudiants, les travailleurs, les pensionnés, les familles et les usagers captifs du transport public ;
- 3. de communiquer au Parlement de Wallonie, avant toute modification des tarifs du réseau LeTEC, une analyse d'impact social et budgétaire des scénarios envisagés ;
- 4. de garantir que la politique tarifaire pratiquée par LeTEC reste cohérente avec les objectifs de pouvoir d'achat, de report modal, de justice territoriale et de transition climatique.

M. HANUS

V. CRAMPONT